



NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 Budget principal et budgets annexes : Lotissement Pompeyrie II et CCAS

Introduction :

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre Commune.

Cadre Général du Compte Administratif :

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section) ; le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Il est élaboré par le Maire, ordonnateur de la Commune et voté par l'assemblée délibérante avec le 30 juin de l'année suivante – le Maire devant se retirer au moment du vote conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales -.

Les résultats comptables du compte administratif doivent correspondre au compte de gestion établi par le Comptable Public.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 **BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif de la Commune a été voté le 29 mars 2024

► La Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

⇒ **Dépenses de fonctionnement** : elles s'élèvent à **804.078,86 euros**

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
		Crédits ouverts en 2023	Mandats émis en 2023
011	Charges à caractère général	328.181,64	214.400,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	537.100,00	483.162,77
65	Charges de gestion courante	102.910,00	93.503,39
66	Charges financières	16.500,00	11.410,39
67	Charges exceptionnelles	1.500,00	0,00
Total des dépenses réelles		986.191,64	802.476,76
023	Virement à la section d'investissement	278.500,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections dont articles 675 – 6761 - 6811	1.700,00	1602,10
Total des dépenses d'ordre		280.200,00	1.602,10
TOTAL DEPENSES		1.266.391,64	804.078,86
Pour information D 002 solde d'exécution négatif reporté de N - 1		0,00	

Chapitre 011 - Charges à caractère général : Ce poste correspond aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et des services publics (carburants, énergie, électricité, alimentation cantine scolaire, fournitures scolaires et administratives, frais contrats de prestations de services, assurance responsabilité civile + véhicules, frais d'affranchissement et télécommunication, travaux d'entretien sur bâtiments, voirie et réseaux , etc ...)

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : ce poste correspond aux charges de personnel (salaires, charges sociales, cotisations aux caisses de retraites, assurance du personnel, frais de formation, etc ...)

Chapitre 65 - Charges de gestion courante : ce poste regroupe les subventions aux associations, au CCAS, aux travaux d'enfouissement des réseaux télécom confiés à la FDEE 19 et les indemnités aux élus

Chapitre 66 - Charges financières : ce poste correspond au règlement des intérêts des emprunts

chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : Pour l'exercice 2023, ce poste comprend :

→ les amortissements comptables : Amortissement du compte 2041582 à compter du 2022 sur 10 ans. Le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit du compte 2804 « Subventions d'équipements versées » par opération d'ordre budgétaire.

⇒ **Recettes de fonctionnement** : elles s'élèvent à **969.736,18 euros**

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	
		Crédits ouverts en 2023	Titres émis en 2023
013	Atténuation de charges	23.000,00	22.506,85
70	Produits des services, du domaine et ventes	108.774,00	112.592,17
73	Impôts et taxes	443.536,00	452.544,69
74	Dotations et participations	328.107,00	353.162,64
75	Autres produits de gestion courante	27.000,00	28.888,50
77	Produits exceptionnels	41,00	41,33
Total des recettes réelles		930.458,00	969.736,18
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
TOTAL RECETTES		1.175.599,99	969.736,18
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N - 1		327.233,64	

Chapitre 013 – Atténuation des charges : Ce poste correspond à l'indemnité versée par La Poste pour le fonctionnement de l'agence postale communale (15.408,00 € en 2023) + le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêt de maladie.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes : ce poste regroupe les recettes relatives à l'exploitation des services communaux (concessions cimetière, redevance d'occupation du domaine public, repas cantine et garderie scolaire – mise à disposition du personnel communal à l'EPCI (voirie et assainissement) –remboursement par l'EPCI des frais de fonctionnement voirie communale d'intérêt communautaire + réseaux assainissement ...).

Chapitre 73 – Impôts et Taxes : ce poste regroupe :

- **les impôts directs locaux** (*taxes foncières sur propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires*) / Montant encaissé en 2023 = 363.305,00 €),
- **les attributions de compensation** (*ce sont des transferts financiers positifs ou négatifs entre Tulle Agglo et les Communes membres qui ont pour fonction de neutraliser budgétairement les transferts de compétences et donc de charges*= / 1.189 ,60 € perçus en 2023,
- **la dotation de solidarité communautaire** : perçu en 2023 = 9.931,84 €,
- **le fonds de péréquation des ressources communautaires** : 22.431,00 € perçus en 2023,
- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** (*Cette taxe est reversée par le Département, elle correspond à la quote-part communale de l'impôt prélevé lors de l'acquisition d'un bien immobilier*). Pour 2023 = 55.687,25 €,
- **le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** (*la Commune ne récupérant pas la TVA sur ce budget, l'Etat permet de récupérer une partie de cette taxe pour les dépenses liées à l'entretien des bâtiments et la voirie à hauteur de 16.404 % du montant TTC*. Pour 2023 l'Etat a reversé 2.402,64 €,
- **les allocations compensatrices** (*Ce sont des versements effectués par l'Etat afin de compenser les collectivités des pertes et produits fiscaux suite à des décisions prises au niveau national – nouvelles exonérations, ...*) - En 2023, les allocations compensatrices versées par l'Etat se sont élevées à 5.540,00 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations : ce poste comprend notamment les dotations versées par l'Etat : Dotation Globale Forfaitaire (157.981,00), Dotation de solidarité rurale (142.684,00 €), Dotation nationale de péréquation (19.143,00 €), Dotation aux élus locaux (*Elle est versée aux petites communes rurales dans le but de compenser les dépenses*

obligatoires liées aux frais de formation des élus locaux, à la revalorisation des indemnités des maires et adjoints. En 2023, l'Etat a versé 255,00 €).

Dotations supplémentaires perçues en 2023 :

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 a mis en place un mécanisme de filet de sécurité inflation pour les communes, EPCI et syndicats les plus fragilisés financièrement par la hausse des prix d'énergie et de l'alimentation en 2022, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet 2022.

La commune remplissant les critères retenus pour être éligible, une dotation de l'Etat de 25.157,00 € au titre du « filet inflation 2022 » a été versée en 2023.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce poste correspond aux recettes liées aux locations (logements et salles communales)

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : Remboursement d'un excédent de versement de la taxe foncière effectué par le Centre des Finances Publiques (41,00 €).

► **La Section d'Investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

⇒ **Dépenses d'investissement : elles s'élèvent à 943.388,34 euros**

Chapitres / Libellés		SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		Crédits ouverts en 2023	Mandats émis en 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023
20415	Subventions d'équipement	30.000,00	17.996,79	
21	Immobilisations corporelles	82.000,00	70.218,53	
23	Immobilisations en cours	942.700,00	803.481,79	137.673,00
Total des dépenses d'équipement		1.054.700,00	891.697,11	137.673,00
16	Emprunts et dettes	53.000,00	51.691,23	
Total des dépenses financières		53.000,00	51.691,23	
Total des dépenses réelles d'investissement		1.107.700,00	943.388,34	137.673,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES		1.107.700,00	943.388,34	137.673,00
Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N - 1		62.548,83		

Chapitre 20 – Subventions d'équipement : Règlement de la participation de la Commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) pour la réalisation des travaux d'éclairage public : Allée des sources, Rue des Ecoles, Lavalgrière, La Lignade (pose de candélabres solaires).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : Ce poste regroupe l'acquisition d'une parcelle de terrain à Pompeyrie (52.132,00) + achat de matériel divers (scie circulaires + aspirateur pour les services techniques) , mobilier pour la salle polyvalente (tables, chaises,

chariots, podium, etc ...), plaques de rues, matériel informatique pour l'école dans le cadre du programme « Ecole numérique 2023 » (4.356,00 TTC).

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : ce poste regroupe notamment des travaux de réfection de menuiseries extérieures effectués sur la Résidence « Dubois » (18.623,61 €), de la construction du local « Chasseurs » (67.914,18 €), d'une étude énergétique de la salle polyvalente (2.160,00 €), de l'aménagement et extension de la salle polyvalente dont les travaux sont achevés en 2023 (692.580,89 €).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : ce poste regroupe le remboursement du capital des emprunts contractés par la Commune.

⇒ **Recettes d'investissement** : elles s'élèvent à **704.388,26 euros**

Chapitres / Libellés		SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
		Crédits ouverts en 2023	Titres émis en 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023
13	Subventions d'investissement	327.948,00	271.091,00	108.928,00
16	Emprunts et dettes assimilées	428.096,00	300.000,00	
Total des recettes d'équipement		756.044,00	571.091,00	108.928,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	75.956,00	73.646,33	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	58.048,83	58.048,83	
024	Produits cessions d'immobilisations	75.000,00		
Total des recettes financières		134.004,83	131.695,16	
Total des recettes réelles d'investissement		890.048,83	702.786,16	108.928,00
021	Virement de la section de fonctionnement	278.500,00		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1.700,00	1.602,10	
Total des recettes d'ordre d'investissement		280.200,00	1.602,10	
TOTAL RECETTES		1.170.248,83	704.388,26	108.928,00^{22&}
Pour information R 001 solde d'exécution positif reporté de N - 1		0,00		

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : ce poste comprend des subventions versées par :

→ **l'Etat au titre de la DETR** :

- 1.815,00 € pour le programme Ecole Numérique 2023
- 157.500,00 € pour l'aménagement et extension de la salle polyvalente,

→ **le Département** :

- 1.440,00 pour le diagnostic énergétique de la salle polyvalente,
- 4.276,00 € pour le programme travaux sur menuiseries extérieures de la Résidence DUBOIS,
- 103.060,00 € pour l'aménagement et extension de la salle polyvalente (Tranches 2 – 3 et 4).

→ **Le Crédit Agricole** : 3.000,00 € pour la Rénovation et l’extension du complexe sportif

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : ce poste comprend l’encaissement du prêt de 300 000 € contractés par la Commune auprès du Crédit Agricole.

Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserve (hors 1068) : ce poste correspond au FCTVA (remboursement par l’Etat d’une partie de la TVA acquittée sur les travaux de 2021) et la taxe d’aménagement.

Chapitre 040 – Opérations d’ordre transfert entre sections : ce poste comprend les amortissements comptables (1.602,10 €).

→ PERSONNEL COMMUNAL

· AGENTS PERMANENTS

Filières	Grades	Catégories	Effectifs	ETP (*)
Administrative	Attaché	A	1	1
	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Technique	Technicien	B	1	1
	Agent de maîtrise	C	4	3.48
	Adjoint Technique	C	3	2.08
Animation	Adjoint d’animation	C	1	0.50
	TOTAL		11 (*)	9.06

(*) Equivalents Temps Plein

(*) 1 agent est employé, à temps non complet, sur 2 filières différentes sur les grades d’adjoint technique + adjoint d’animation en raison de la nature du travail qu’il effectue au sein de la collectivité, ce qui ramène l’effectif des agents permanents à 10.

L’année 2023 a été marquée par le départ en retraite d’un agent de maîtrise.

· AGENTS CONTRACTUELS de droit public

2 agents ont été recrutés en contrat à durée déterminée à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Filières	Grades	Catégories	Effectifs	ETP (*)
Technique	Agent de maîtrise	C	1	0,71
Médico- sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	1	0,67
	TOTAL		2	1.38

Ces recrutements ont été effectués au titre de l’article L.332-8-6° du code général de la fonction publique pour occuper un emploi permanent dans les communes de moins de 2000 habitants ou groupements de communes de moins de 10000 habitants lorsque la création ou la suppression d’un emploi dépend de la décision d’une autorité qui s’impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d’un service public.

→ DES RECETTES VIENNENT EN ATTENUATION DES CHARGES DE PERSONNEL :

Article 6419 : Participation de La Poste pour les frais de fonctionnement de l’agence postale communale (15.408,00 €) + le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêt de maladie.

Article 70846 : Participation de Tulle Agglo pour mise à disposition du personnel communal suite à la prise de compétence par l'EPCI des services voirie et assainissement (18.096,00 €).

**→ Budget Principal – Résultats comptables 2023
et Affectation des résultats**

Résumé du compte administratif 2023 :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice	804.078,86	327.233,64 969.736,18	62.548,83 943.388,34	704.388,26	62.548,83 1.747.467,20	327.233,64 1.674.124,44
TOTAUX	804.078,86	1.296.969,82	1.005.937,17	704.388,26	1.810.016,03	2.001.358,08
Résultats de clôture		492.890,96	301.548,91			191.342,05
Reste à réaliser			137.673,00	108.928,00	137.673,00	108.928,00
TOTAUX cumulés	804.078,86	1.296.969,82	1.143.610,17	813.316,26	1.947.689,03	2.110.286,08
RESULTATS DEFINITIFS		492.890,96	330.293,91			162.597,05

Affectation des résultats 2023

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	492.890,96
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (969.736,18 – 804.078,86)	165.657,32
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	327.233,64

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-301.548,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (704.388,26 – 943.388,34)	-239.000,08
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-62.548,83
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (108.928,00 – 137.673,00)	-28.745,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	- 330.293,91
--	---------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	330.293,91
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	162.597,05

LES BUDGETS ANNEXES :

► **Lotissement « POMPEYRIE 2 »**

→ Lors de sa séance du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- la création d'un lotissement communal de 14 lots destiné à recevoir des habitations individuelles au lieu-dit « Pompeyrie » sur les parcelles dont la Commune est propriétaire cadastrées Section A n° 1936 (4 986 m²) - n° 1938 (1 695 m²) - n° 1947 (387 m²) - n° 1953 (72 m²) - n° 2288 (24 404 m²), d'une superficie totale de 31 544 m²,
- la création d'un budget annexe assujéti à TVA dénommé « Lotissement Pompeyrie 2 » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement destiné à la vente.

→ Par délibération n° 77-12/2022 en date du 17 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix des lots comme suit :

- 25 € TTC terrains pentus (Lots n° 1 – 6 – 7)
- 27 € TTC terrains plats (Lots n° 2 – 3 – 4 – 5 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14)

→ Par délibération n° 20-04/2023 du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé :

- d'augmenter le prix de vente des lots n° 2 – 3 – 4 – 5 et 11 qui sera désormais de 28 € le m²,
- de laisser le prix à 25,00 € le m² pour les lots n° 6 et 7 du fait de leur configuration (terrains pentus)
- de laisser le prix à 25,00 € et 27,00 le m² pour les compromis de vente en cours de réalisation ainsi que pour les personnes ayant posé une option.
- de maintenir les autres termes de la délibération n° 77-12/2022 en date du 17 décembre 2022,

Cette décision fait suite à l'augmentation du coût des matériaux pour viabiliser ce lotissement + la nécessité de réaliser de travaux supplémentaires.

→ **Les travaux de viabilisation** des terrains ont été réalisés en 2022. La Commune a sollicité une demande d'autorisation de différer les travaux de finition valant autorisation de vendre les lots par anticipation.

→ **Emprunt** : Un prêt de 464.000,00 € a été contracté en 2022 dans le but de financer les travaux du lotissement. 321.000,00 € ont été débloqués en 2022.

En 2023, la Commune a demandé l'abandon du solde du prêt pour la somme restante non débloquée, à savoir : 143.000,00 €.

La vente des lots dont il est fait état ci-après a permis à la Commune d'effectuer un remboursement du capital par anticipation à hauteur de 192.439,81 euros.

Au 31.12.2023, le montant du prêt à rembourser est donc ramené à 128.539,36 €. Montant des intérêts 2024 = 5.430,46 €

→ **Vente des lots en 2023** : La Commune a vendu 7 lots (Lots n° 1 – 4 – 8 – 9 – 10 – 12 – 13) pour un montant hors taxe de 192.662,50 € hors taxe (231.195,00 € TTC).

Une réservation a été faite sur les lots n° 11 et 14.

**Le compte administratif du Budget annexe « Lotissement Pompeyrie II »
a été voté par le Conseil Municipal le 29 mars 2024.**

Résultats comptables 2023 et Affectation des résultats

→ Résumé du compte administratif 2023 :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice	-	-	-	13.366,25	-	13.366,25
	155.041,72	192.662,50	192.439,81	136.350,96	347.481,53	329.013,46
TOTAUX	155.041,72	192.662,50	192.439,81	149.717,21	347.481,53	342.379,71
Résultats de clôture		37.620,78	42.722,60	-	5.101,82	-
Reste à réaliser			-	-	-	-
TOTAUX cumulés	155.041,72	192.662,50	192.439,81	149.717,21	347.481,53	342.379,71
RESULTATS DEFINITIFS		37.620,78	42.722,60	-	5.101,82	-

→ Affectation des résultats 2023

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	37.620,78
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (192.662,50 – 155.041,72)	37.620,78
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-42.722,60
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (136.350,96 – 192.439,81)	-56.088,85
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID13.366,25 001)	- 11.115,80
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	0,00

Excédent de financement de la section d'investissements (F + G)	-42.722,60
--	-------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	37.620,78

► CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le budget du CCAS permet notamment de soutenir les habitants en difficultés financière et socialement fragilisés, d'organiser des moments de convivialité avec les personnes âgées de la Commune.

▪ **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les secours accordés aux personnes en difficulté, les frais liés à l'organisation du repas annuel des Anciens, l'achat de colis de Noël en faveur des Aînés distribués à domicile ou en EHPAD, le goûter de l'arbre de Noël à l'école.

Depuis 2020, il a été décidé de verser à chaque jeune ayant atteint l'âge de 18 ans une aide financière de 200 €.

En 2023, 16 jeunes ont bénéficié de cette aide. Montant versé 3.200 euros

▪ **Les recettes de fonctionnement** correspondent à la subvention versée par le budget communal, au reversement de 1/3 du montant des redevances des concessions cimetièrre, cases du columbarium et caverne, et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Il n'y a pas de section d'investissement.

***Le compte administratif du CCAS a été voté
par le Conseil d'Administration le 25 mars 2024.***

Dépenses de fonctionnement : elles s'élèvent à 9.495,97 euros

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
		Crédits ouverts en 2023	Mandats émis en 2023
011	Charges à caractère général	6.646,60	5.695,97
65	Charges de gestion courante	6.000,00	3.800,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00
Total des dépenses réelles		13.146,60	9.495,97
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES		13.146,60	9.495,97
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1		0,00	

Recettes de fonctionnement : elles s'élèvent à 6.930,00 euros

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	
		Crédits ouverts en 2023	Titres émis en 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes	420,00	930,00
74	Dotations et participations	6.000,00	6.000,00
Total des recettes réelles		6.420,00	6.930,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
TOTAL RECETTES		6.420,00	6.930,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N - 1		6.726,60	

Résultats comptables 2023 et Affectation des résultats

• Résumé du Compte Administratif 2023 :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés		6.726,60				6.726,60
Opérations De l'exercice	9.495,97	6.930,00			9.495,97	6.930,00
TOTAUX	9.495,97	13.656,60			9.495,97	13.656,60
Résultats de clôture		4.160,63				4.160,63
Reste à réaliser						
TOTAUX cumulés	9.495,97	13.656,60			9.495,97	13.156,60
RESULTATS DEFINITIFS		4.160,63				4.160,63

• Affectation de résultat :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	4.160,63
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (6.930,00 – 9.495,97)	-2.565,97
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	6.726,60

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	0,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	0,00
--	-------------

➤ affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	4.160,63

La présente note synthétique accompagnée du document de valorisation financière et fiscale 2023 et du récapitulatif des évolutions des résultats de la commune entre 2022 et 2023, transmis par le Comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle, sont mises en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait à St Mexant, le 29 mars 2024

**Patrick BORDAS,
Maire.**

